

**CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE**

Compte-rendu sommaire de la séance du 12 novembre 2013

Date de convocation : 07/11/2013 – membres en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 11

Etaient présents : X. LERDU- MT. GLÜCK —M.PEROU – F.FOUQUES- Ch. LEHETET – V.THEAULT - D. VIEL- Joris LERDU-
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés : O. LEFORT- G.DEMARET- V. MATHON –
(Pouvoirs donnés à M.PEROU, CH LEHETET, F.FOUQUES)

Absent excusé : Ph BESSODES

Absents: JL GUENNOU- MF PEGOT – G. BLUM

V.THEAULT a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la réunion a été décalée en raison du conseil d'école qui a eu lieu le 8 novembre et de la décision à prendre pour les nouveaux rythmes scolaires.

DECISION SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :

Le maire expose le projet des nouveaux horaires pour la prochaine rentrée.

GARDERIE : LUNDI MARDI JEUDI : 7 H45 à 8H30 et 16 H30 à 18H30 – MERCREDI : 7H45 à 8H30

VENDREDI 7H45 à 8H30 et 16 H à 18H30

ENSEIGNEMENT : LUNDI MARDI JEUDI : 8H30 à 12 H et 14H00 à 15 H30 – MERCREDI : 8H30 à 12H00

VENDREDI : 8H30 à 12H00 et 14H00 à 16H00

PAUSE MERIDIENNE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI : 12H00 à 14H00

TAP : LUNDI MARDI JEUDI : 15H30 à 16H30.

Le tableau sera adressé à Mme l'inspectrice de l'éducation Nationale avant le 15 novembre 2013.

Il précise qu'Olivier LEFORT chargé de ce dossier a rencontré les communes de Frémenville et Seraincourt qui seraient intéressées pour se joindre à AVERNES pour assurer des animations pédagogiques pendant les heures TAP ; des choix définitifs se feront après les élections.

Délibération N° 2013 - 29

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE REDECOUPEGE DES CANTONS EN MARS 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du projet du décret du Ministère de l'Intérieur portant sur la réorganisation des cantons dans le Département du Val d'Oise.

Pour le secteur du Vexin, le projet présenté conduit notamment à un éclatement de deux des trois communautés de communes :

- celle de la Vallée du Sausseron sur les deux nouveaux cantons de Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône.
- celle du Vexin Centre sur les deux nouveaux cantons de Pontoise et Vauréal.

Monsieur le Maire précise que Guy PARIS, conseiller général du Val d'Oise pour le canton de Vigny, a présenté aux élus du VEXIN une contre-proposition consistant à regrouper les 3 communautés de communes du Vexin (Vexin Val de Seine, Vexin Centre et la Vallée du Sausseron) qui,

à elles trois comptent 49 346 habitants et pourraient constituer un seul canton du Vexin.

Cette proposition permettrait de maintenir avec une quasi-certitude une représentation de notre territoire rural avec deux élus du Vexin pour siéger à la future assemblée départementale en mars 2015. *Après délibération, le conseil municipal décide :* De faire connaître :

- Son opposition à l'éclatement (de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron) et/ou (de la Communauté de Communes Vexin Centre) tel que prévu dans le projet en cours ;
- Son attachement au maintien d'une représentation cantonale spécifique du Vexin ;
- Son approbation à la création d'un grand canton Vexinois regroupant les trois Communautés de Communes constituées depuis le 1^{er} janvier 2013 à savoir Vexin Val de Seine, Vexin Centre et Vallée du Sausseron.

. D'en informer Monsieur le Préfet du Val d'Oise afin qu'il transmette la présente décision aux services du Ministère de l'Intérieur afin de préserver pour l'avenir la représentation des zones rurales par la création d'un grand canton Vexinois avec un binôme composé de deux élus ruraux.

Délibération N° 2013 - 30

Objet : DEMOLITION PARTIELLE DE L'ANCIEN SILO 23 RUE DE CHANTEREINE

Monsieur le Maire informe que des dégâts importants ont été constatés suite aux vents violents de ces derniers jours et nous ont été notifiés par courrier recommandé du voisin le plus proche.

Le bâtiment fortement dégradé représente un danger pour le voisinage et Monsieur le Maire propose de le détruire. *Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour adresser la demande de permis de démolition auprès de la DDT.*

Délibération N° 2013 - 31

Objet : CONTRATS A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire informe que les conventions CUI CAE arrivent aux termes de leurs renouvellements (soit 24 mois) le 30/11/2013 pour M.BENARD et le 23/01/2014 pour Mlle LE TRIBOT.

Nous avons la possibilité de signer des nouvelles conventions avec des personnes différentes mais cela nécessite des périodes d'adaptation et de formation et augmente la charge de travail. *Après délibération, Le conseil municipal charge le Maire ; de contacter Pôle Emploi afin de savoir si un autre renouvellement est possible, ou bien dans la négative, d'établir des contrats à durée déterminée pour M.BÉNARD et Mlle LE TRIBOT.*

Délibération N° 2013 - 32

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – DIMINUTION ET AUGMENTATION DE CREDITS

Le maire rappelle que par délibération N°2013- 23 du 14/05/2013, le conseil municipal a donné un avis favorable pour rembourser au SIEVA une facture de l'Agence de l'Eau de 398 € correspondant à un solde de redevance pollution des années 2003 à 2007 pour le compte de la commune.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif du service d'assainissement, il propose de faire une décision modificative par une diminution du compte 615 (entretien, réparations) et une ouverture de crédit au compte 6718 (charges exceptionnelles).

La décision modificative N° 1 (M49) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le budget de Fonctionnement du service d'assainissement reste équilibré en dépenses et en recettes à 78 991.54€.

Délibération N° 2013 - 33

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL M 14 – DIMINUTION ET AUGMENTATION DE CREDITS

Par courrier reçu le 01/08/2013, Monsieur le Préfet nous informe qu'il procède au prélèvement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), au titre de l'année 2013 soit 2918 € et qu'il convient d'inscrire cette somme au budget de la commune au D 014 Atténuation de produits - compte 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » selon la nomenclature M14.

Le montant indiqué au budget primitif n'étant pas suffisant, le Maire propose de faire une décision modificative par diminution du compte 61521 (entretien terrain) et une augmentation du compte 73925 (FPIC) **pour 1500 €.**

Par ailleurs, afin de régulariser une erreur de saisie au budget primitif, il propose une diminution du compte 606121 (sous compte du 60612 Energie –Electricité) et une ouverture de crédit au compte 60621 (combustibles) **pour 32000 €.**

La décision modificative N° 1 (M14) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le budget de Fonctionnement de la Commune reste équilibré en dépenses et en recettes à 815 115.81€.

QUESTIONS DIVERSES :

1/Conseil d'école du 8/11/2013 : Effectif : 80élèves

Mme LAFFONT qui a de nouvelles fonctions à l'inspection, assure sa classe CP CE1 le mardi, les autres jours

Mme Karine François assure sa décharge.

Les plans d'évacuation de l'école ont été réalisés par Mme HANTRAIS et sont affichés dans chaque classe.

L'exercice d'évacuation a été satisfaisant.

Les enfants auront classe le mercredi 11 juin 2013 toute la journée en compensation d'un jour des vacances de TOUSSAINT.

Les classes de CP CE1 CE2 CM1 et CM1 CM2 participent cette année à la création d'un conte musical avec 4 autres classes du Vexin en partenariat avec le Conservatoire de Vigny.

Proposition des horaires concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Pas de problème de ménage cette année.

Demandes de travaux et équipement : 3 néons à réparer, poignées sur radiateurs, prises dans 3 classes Maternelle, CE2 CM1 et CM1 CM2, béquille pour la porte de maternelle

2/Lecture de la réponse de Monsieur le Préfet suite à la réclamation de Mme GLÜCK

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 h45

Avernes, le 19 novembre 2013

Xavier LERDU
Maire d'AVERNES

